

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

COMMUNE DE MISSILLAC

Par arrêté préfectoral en date du **24 OCT. 2013** une consultation du public est prévue à la mairie de Missillac, pendant une période de quatre semaines du 21 novembre 2013 au 19 décembre 2013 inclus, sur la demande d'enregistrement présentée par la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU - SAINT GILDAS DES BOIS portant sur la restructuration et l'extension de la déchetterie située à Missillac, Z.A. de la Pommeraie.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 5 novembre 2013, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mise en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.pref.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de MISSILLAC, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de MISSILLAC, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (icpe-industrielles@loire-atlantique.pref.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 521-7 ou un arrêté préfectoral de refus.